

Intro «Universités des Nouveaux Elus de la Sarthe»

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue à ces «Universités des Nouveaux Elus de la Sarthe», que l'Association des Maires, que j'ai l'honneur de présider, organise, en partenariat avec les services de l'Etat et le Conseil général.

Certains d'entre vous siègent depuis un ou plusieurs mandats.

D'autres découvrent depuis l'élection, et vont découvrir au fil des mois, ce qu'est la vie municipale.

Il faut un certain un temps pour apprendre au sens le plus noble du terme ce que sont les affaires municipales mais vous verrez combien cette fonction est passionnante.

Durant ce mandat qui nous emmènera jusqu'en 2020, nous aurons tous, élus municipaux, à cœur de tenir le plus fidèlement et le plus efficacement possible les engagements pris devant nos populations, et de réaliser les projets sur lesquels nous avons été élus.

Ces projets, ils devront se faire dans une cadre réglementaire contraint (et je n'évoquerai pas ici le cadre budgétaire qui l'est tout autant !).

C'est l'objet de ces deux jours d'ateliers : vous permettre d'appréhender, de découvrir, dans un temps retreint, l'ensemble des règles, l'environnement juridique et technique, dans lequel vous exercerez votre mandat.

Dans les prochains mois et tout au long du mandat votre association vous proposera des formations pour aller plus loin et entrer plus en détail dans les sujets. Un programme vous a d'ores et déjà été adressé, n'hésitez pas à vous inscrire.

Plus généralement, je tiens à vous dire que votre amicale est à votre disposition pour accompagner vous conseiller, vous orienter.

Tatiana sa Directrice (la présenter) et Céline, sa secrétaire-comptable sont vos 2 interlocutrices à l'association.

L'association des Maires en quelques mots :

L'association des maires regroupe les 375 communes de la Sarthe, et les $\frac{3}{4}$ des EPCI sarthois. Elle est administrée par un Comité Directeur de 29 membres, qui ont la qualité de Maire, ou Président d'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Votre amicale désigne des représentants des Maires dans plus de 70 conseils, comités, commissions ou groupes de travail au niveau départemental, régional ou national. Ces désignations sont très lourdes d'enjeux puisque c'est de leur pertinence que dépend, en partie, la défense efficace des intérêts des adhérents de l'association.

L'information et le conseil juridique à ses adhérents est une mission phare de l'association. Ce sont chaque année près de 500 consultations qui sont dispensées par l'Association

Une autre de ses missions phares, je l'évoquais tout à l'heure, c'est la formation : L'association des maires et adjoints de la Sarthe est agréée par le Ministère de l'Intérieur pour la formation des élus.

Pour conclure,

L'association des Maires est votre association

Durant le mandat qui s'ouvre sachez que vous aurez toujours à vos côtés une association solide, représentative de son territoire, et de ses habitants